



ASSEMBLEE du SNUDI FO 13

AESH-ENSEIGNANTS

le mercredi 23 avril de 9h30 à 12h30

à l'UD FO 13 (Vieille bourse du travail, 1 place Léon Jouhaux 13001 Marseille_métro Noailles)

Depuis le mois de janvier, le SNUDI FO 13 a accompagné les AESH s'occupant d'élèves sur temps méridien pour défendre les revendications :

- Aucune perte de revenus avec la mise en œuvre de la loi Vial
- Défense des conditions de travail des personnels AESH et des enseignants
- Défense des conditions de scolarité des enfants en situation de handicap.

Le renouvellement des contrats mairies, notamment sur Marseille, a permis de ne pas subir de perte de salaire jusqu'au 4 juillet. La situation à la rentrée prochaine reste incertaine, d'autant que depuis la publication du décret précisant l'autorité hiérarchique des AESH durant la pause méridienne en février, la DSDEN 13 souhaite mettre en place la loi VIAL.

L'audience obtenue le mardi 18 mars a permis d'obtenir des informations sur son application dans le département après les congés de printemps. [Lien pour le compte-rendu](#)

L'avance sur emploi demandée par la DSDEN 13 de 70 Equivalents Temps Plein ne correspond pas aux besoins !

La DSDEN 13 a demandé, dès maintenant, une "avance sur emploi", sur les recrutements prévus pour septembre 2025 de 2000 AESH sur le plan national, une "avance sur emploi" de 70 ETP (Equivalent Temps Plein de 35H/ semaine) soit 2450 heures par semaine.

A noter qu'au 18 mars, cette demande n'avait pas encore été acceptée par le ministère.

Par ailleurs si nous comparons : à ce jour, sur Marseille 400 AESH sont employés sur pause méridienne (effectuant 8 heures en 4 jours de pause méridienne), soit 3200 heures par semaine.

Ces 70 ETP donnés uniquement sur le temps d'accompagnement cantine, seraient déjà insuffisants pour ce temps , et rien ne serait octroyé pour pallier les déficits des PIALs à la rentrée 2025 !

Une situation inacceptable alors que les besoins d'accompagnement sont exponentiels dans notre département, qu'ils s'accroissent d'année en année, que les situations de souffrance au travail des personnels explosent, en témoignent le nombre croissant de fiches Santé, Sécurité au Travail qui ont pour origine des problèmes liés à l'inclusion systématique.

Pour rappel, en 2022 et 2023, il y a eu 4000 ETP, en 2024 3000...

Force est de constater que les 70 ETP pour le 13, les 2000 ETP pour le national ne permettront pas de couvrir toutes les notifications, tous les accompagnements temps méridiens à hauteur des besoins des enfants en situation de handicap et accroîtra la mutualisation dans le cadre des PIAL !

AESH, ENSEIGNANTS, TOUS CONCERNES !

Aujourd'hui, sans recrutement supplémentaire, la mise en œuvre de la loi VIAL se fait au détriment des AESH (plus de mutualisation, moins d'heures d'accompagnement, perte de revenus), au détriment des enfants (moins de temps cantine, moins de temps classe), au détriment des enseignants (moins de temps classe), au détriment des parents qui devront quitter leur travail !

La question se pose d'une action commune AESH-enseignants- syndicats pour demander le recrutement d'AESH à hauteur des besoins des enfants.

(Le SNUDI FO 13 a contacté les autres syndicats)

Participez à l'assemblée du 23 avril 9H30 UD FO 13 (métro Noailles)

Envoyez vos délégués d'école AESH/PE, faites signer la pétition !

[Lien pétition](#)

Cette situation renforce la revendication que le SNUDI-FO défend depuis des années :

"Un temps plein fixé à 24 heures hebdomadaires d'accompagnement".

Pour le SNUDI-FO 13, la seule véritable reconnaissance du métier d'AESH, de ses qualifications et de la pénibilité du travail est la création d'un corps de la Fonction publique.

Un vrai statut, un vrai salaire et un recrutement correspondant aux besoins.